



**Rapport de la commission pétitions et des grâces
au Grand Conseil
concernant
la pétition d'un comité de soutien contre le démantèlement
des biens et des ressources du Conservatoire
dans le haut du canton, du 24 mars 2009**

(Du 16 décembre 2009)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

Lors de ses séances des 2, 15 septembre et 1^{er} décembre 2009, la commission des pétitions et des grâces a examiné la pétition d'un comité de soutien contre le démantèlement des biens et des ressources du Conservatoire dans le haut du canton, du 24 mars 2009. M. Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports, a participé aux deux premières séances. Au cours de la séance du 2 septembre 2009, le directeur du Conservatoire de musique neuchâtelois et une délégation des pétitionnaires ont été auditionnés.

Composition de la commission

Présidente: M^{me} Maria Angela Guyot, UDC
Vice-présidente: M^{me} Sylvie Fassbind-Ducommun, S
Rapporteur: M. Jean-Daniel Burnat, LR
Membres: M. Serge Vuilleumier, S
M. Jean-Claude Berger, S
M. Michel Bise, S
M. Thierry Grosjean, LR
M. André Obrist, LR
M. Etienne Robert-Grandpierre, LR
M. Luc Ducommun, PVS
M^{me} Valérie Leimgruber, PVS

2. PETITION ET PREAMBULE

Le 24 mars 2009, un comité de soutien contre le démantèlement des biens et des ressources du Conservatoire dans le Haut du canton a déposé la pétition suivante:

Pétition contre le démantèlement des biens et des ressources du Conservatoire dans le haut du canton

Suite à la réorganisation des classes professionnelles du Conservatoire neuchâtelois, maintenant intégrées à la Haute Ecole de Musique de Genève, l'enseignement professionnel disparaîtra définitivement de La Chaux-de-Fonds dès avril 2009. Un nouveau bâtiment a été construit à Neuchâtel pour accueillir l'ensemble des classes professionnelles du canton et les élèves amateurs du site de Neuchâtel.

Dans la foulée, plusieurs décisions regrettables pour l'avenir du site chaux-de-fonnier sont en cours de discussion. A titre d'exemple, la direction a déjà décrété – contre l'avis des professeurs consultés et dans des conditions de dialogue jugées inacceptables par ceux-ci - d'affecter quatre des meilleurs pianos à queue Steinway des bâtiments de La Chaux-de-Fonds au nouveau site Ecoparc de Neuchâtel, alors que le nombre des professeurs de piano enseignant sur celui-ci, classes professionnelles comprises, n'augmentera strictement pas. Il est aussi question d'y transférer la bibliothèque musicale et l'essentiel des instruments de percussion se trouvant actuellement à La Chaux-de-Fonds.

En plus de la perte inestimable portée à la vie musicale chaux-de-fonnière par l'abandon de l'enseignement professionnel (émulation, emplois et échanges), ces mesures contribuent à péjorer encore la qualité de l'enseignement restant, en réduisant l'accès aux ressources et aux acquis de l'institution. Il est à craindre que ce démantèlement ne se poursuive et que le site de La Chaux-de-Fonds ne devienne, à terme, plus qu'une antenne décentralisée, limitée dans son rayonnement et ses moyens, privée ainsi du rôle culturel éminent que le Conservatoire a toujours entendu jouer dans les Montagnes neuchâteloises depuis sa création en 1927.

Si vous êtes sensibles et soucieux de l'avenir du Conservatoire dans les Montagnes neuchâteloises, de ses conditions d'enseignement et de la vie culturelle du Haut en général, nous vous encourageons à signer cette pétition adressée aux autorités de notre canton.

Par la présente, les soussignés demandent au Grand Conseil :

- d'exiger que la direction du Conservatoire reconsidère la décision concernant la suppression des meilleurs Steinway du parc pianistique chaux-de-fonnier;*
- de veiller à ce que toutes décisions futures impliquant la répartition des biens et des ressources du Conservatoire (bibliothèque, parc instrumental, attribution des locaux, etc.) ne puissent être prises qu'après la création d'une instance décisionnelle élargie, y associant notamment des représentants des intérêts culturels du Haut du canton et le corps enseignant concerné.*

Pétition munie de 4692 signatures.

3. AUDITION D'UNE DELEGATION DES PETITIONNAIRES

La délégation était composée de deux professeurs du Lycée Blaise-Cendrars de La Chaux-de-Fonds et d'une enseignante de piano du Conservatoire de La Chaux-de-Fonds.

Les représentants ont indiqué que les raisons du dépôt de la pétition étaient:

- d'informer la population et les milieux intéressés des inquiétudes qui étaient les leurs de voir partir ce qui appartenait à la vie culturelle et pédagogique musicale du Conservatoire de La Chaux-de-Fonds sans qu'une réflexion en profondeur sur les raisons et les moyens n'ait été faite, de les sensibiliser au fait que faute de bon matériel les enseignants ne pouvaient pas travailler, et de les rendre attentifs au fait que le mouvement qui prévalait dans les prises de décisions allait dans un sens et pas dans l'autre;*
- de sensibiliser la direction du CMN et le public qui utilisent ce "patrimoine chaux-de-fonnier" du risque de s'en voir priver;*
- d'améliorer la façon de communiquer pour arriver à l'ouverture d'un véritable dialogue;*
- de sensibiliser les milieux politiques du sentiment de spoliation que le Haut a ressenti, afin de maintenir la volonté des donateurs de piano, dont le souhait était d'offrir ces biens à la Chaux-de-Fonds.*

Pour les pétitionnaires, le Haut a fait des efforts pour garder un patrimoine qui leur est ensuite enlevé. Leur déception n'est pas due au déplacement de la filière professionnelle, mais à la répartition des biens et aux décisions prises. Ils estiment que la direction ne s'est fondée sur aucune règle pour motiver ses choix. Ils relèvent également que le nombre de pianos est encore suffisant, mais les meilleurs pianos ont été transférés à Neuchâtel; le site de La Chaux-de-Fonds n'a donc plus de bons pianos en réserve.

En conclusion, ils définissent leur pétition comme un appel de détresse en raison de l'insuccès de leurs démarches internes. Cette pétition aura tout de même eu le mérite de suspendre le déménagement des pianos et de permettre la création de la commission ad hoc.

4. AVIS DE LA DIRECTION DU CONSERVATOIRE

De l'avis de M. François Hotz, directeur du Conservatoire de musique neuchâtelois, les arguments des pétitionnaires n'ont pas toujours été transparents. La fermeture du site de La Chaux-de-Fonds a même été évoquée. La direction du CMN et la personne en charge du transfert de pianos n'ont pas souhaité, d'un commun accord, renouveler le mandat de cette dernière. C'est le directeur du CMN qui a repris ce mandat. Par ailleurs, il estime qu'il est du ressort du directeur de prendre la décision de déménager des pianos.

M. Hotz signale également que la proposition de la commission ad hoc va au-delà des décisions du CMN et confirme que le site de La Chaux-de-Fonds n'est pas remis en cause. Le site dispose de 14 pianos à queue de bonne qualité pour 6 professeurs de pianos. Les pianos concernés sont des Steinway et une solution a été trouvée pour 4 d'entre eux. Il souligne que les meilleurs instruments doivent être utilisés pour l'enseignement professionnel. Par ailleurs, la salle Fallier est dotée d'un Steinway D (grand instrument) et d'un Steinway B (piano à queue mais plus court), ces deux instruments sont utilisés pour les concerts et pour les examens au mois de juin.

5. AVIS DU CONSEIL D'ETAT

Pour M. Philippe Gnaegi, il incombe à la direction du CMN d'évaluer les besoins et de gérer l'allocation des ressources; cela ne relève pas des milieux politiques. Vu que les pianos sont la propriété de l'Etat de Neuchâtel depuis plusieurs années, celui-ci est donc libre d'en disposer dans le cadre d'une réorganisation en prenant en compte au mieux les besoins du CMN.

Lors de leur audition, M. Gnaegi a informé les pétitionnaires qu'il se tenait à leur disposition pour toute discussion qui serait encore utile. Selon lui, les problèmes peuvent se régler en se parlant. A son avis, il faut déterminer dans quel intérêt et pour qui on travaille; pour la ville ou pour la communauté en général.

Malgré cela, dès le moment où une décision politique a été prise et une direction nommée, ce n'est plus aux milieux politiques mais à la direction de l'établissement de la gérer, avec le soutien et l'approbation du Conseil d'Etat.

6. AVIS DE LA COMMISSION

La commission, après avoir entendu les deux parties, est d'avis que le Grand Conseil n'est pas compétent pour exiger de la direction du Conservatoire qu'elle reconsidère sa décision; c'est au Conseil d'Etat qui est le supérieur hiérarchique de régler la question.

Elle considère également que le Grand Conseil n'est pas compétent pour imposer la création d'une instance décisionnelle élargie, avant que toute décision future impliquant la répartition des biens et des ressources du CMN ne soit prise. Par contre, la commission a pris note que le Conseil d'Etat s'est engagé à intervenir pour améliorer la communication entre les personnes concernées, ce qu'elle estime judicieux.

La commission s'est étonnée que les pétitionnaires n'aient pas suivi la voie hiérarchique. Cependant, force est de constater que le dépôt de cette pétition a permis de relancer le dialogue, tant au niveau de la direction que du Conseil d'Etat.

La commission est même allée au-delà de la crainte des pétitionnaires qui redoutaient un déplacement des pianos vers le Bas. Elle considère que ces instruments appartiennent au patrimoine neuchâtelois et devraient rester localisés dans le canton quoi qu'il adienne.

7. CONCLUSION

Prenant en compte qu'au moment d'établir cette conclusion, les différentes parties se sont rencontrées à nouveau et sont arrivées à un accord commun et satisfaisant, du moins pour la répartition des pianos, mais qu'elles se sont aussi engagées à poursuivre leurs entretiens pour les répartitions des autres biens (bibliothèque, parc instrumental, attribution de locaux, etc.), la commission invite le Grand Conseil à ne pas donner suite à la présente pétition.

Elle invite le Grand Conseil à suivre sa proposition et à classer la pétition.

Le présent rapport a été adopté, par 9 voix sans opposition et 1 abstention, le 16 décembre 2009.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 16 décembre 2009

Au nom de la commission
des pétitions et des grâces:

La présidente,
M. A. GUYOT

Le rapporteur,
J.-D. BURNAT

**Note du 25 août 2009
établie par la cheffe du service des affaires culturelles
à l'intention du chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports**

Cette note est reproduite partiellement ci-après:

Suite à la fusion, au 1^{er} janvier 2007, des différents sites cantonaux d'enseignement, puis à la séparation des deux entités d'enseignement professionnel et non-professionnel, à la localisation de l'enseignement professionnel sur le seul site de Neuchâtel et, enfin, le déménagement du site de Neuchâtel dans ses nouveaux locaux de l'Espace de l'Europe, il est apparu indispensable, aux directions HEM et CMN de redéfinir, à l'automne 2008, le parc instrumental, principalement pianistique, du Conservatoire de musique neuchâtelois.

Même si la réflexion a porté sur des objectifs d'optimisation pédagogique, une partie du corps professoral de la Chaux-de-Fonds, très attachée à ses instruments, a mal réagi aux options de la direction. Il est sans doute inutile de rappeler que le débat devient vite émotionnel lorsque l'on aborde le domaine de la musique. Des antagonismes Haut/Bas ont été ravivés et l'objectivité des initiants tempérées par l'amertume des déçus de la cantonalisation.

Rappel des étapes:

- 28 et 30 octobre 2008 : un courrier est envoyé à l'ensemble du corps professoral des deux entités d'enseignement, de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds. Ce courrier propose au corps professoral un plan de répartition et d'attribution des instruments.
- Informée par deux des adjoints de direction de l'existence d'interrogations liées au transfert de l'entité d'enseignement professionnel sur le site de NE (bibliothèques, parc instrumental, locaux), la direction du CMN organise le 10 décembre 08 une rencontre entre la direction (CMN) et le corps professoral du site de la Chaux-de-Fonds.
- Suite à cette séance, différents courriers et courriels sont échangés entre les directions et le corps professoral de piano du site de la CHX. Deux rencontres sont agendées, les 23 janvier et 16 février, cette dernière séance, faite en présence du responsable de la filiale neuchâteloise de la HEM-Genève, M. René Michon, confirme le choix des deux directions et sa mise en application.
- Dès le 20 février des tracts anonymes sont diffusés sur le site de la CHX, puis l'affaire de pianos éclate et est largement reprise dans les médias. Une pétition «Contre le démantèlement des biens et des ressources du Conservatoire dans le Haut du canton» est mise en circulation, le 6 mars, le Conseil communal de la CHX prend position et signe la pétition.
- 24 mars: Remise de la pétition au Château
- Le dossier est évoqué lors des commissions consultatives des deux entités, HEM et CMN.
- Le déménagement qui devait avoir lieu pendant les vacances de Pâques est suspendu et lors de la reprise des cours, des professeurs du site de Neuchâtel se retrouvent sans instrument.
- A la demande de la cheffe de département, un groupe de travail est créé, sous la présidence de M^{me} S. Béri, cheffe des affaires culturelles. Ce groupe de travail est formé des deux présidents des commissions consultatives, des deux directeurs et de trois professeurs par site.
- 29 avril: La commission entérine le déménagement prévu afin de permettre le bon déroulement de la fin de l'année scolaire mais délègue aux professeurs participant au groupe de travail, la responsabilité de soumettre à la direction une ou des propositions en vue de la répartition à plus long terme des pianos.
- 7 juillet: Les professeurs mandatés par la commission remettent leur rapport.
- 1^{er} septembre: Une réunion est agendée entre les directions et les professeurs mandatés.